



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 20 juin 2016

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Rostrenen

Comité de suivi des études du 20 juin 2016

Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, vice-président de la Région Bretagne, ont réuni, lundi 20 juin 2016 à Rostrenen, le comité de suivi des études pour l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 dans le secteur de Rostrenen. Cette instance réunit l'État, la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement. L'occasion de faire le point sur cette opération qui s'inscrit dans un projet prioritaire pour la Bretagne.

Un projet pour le CPER 2015-2020

Le projet d'aménagement au niveau de Rostrenen se situe entre Loméven, à l'ouest, et Plouguernevel, à l'est (16 km). Ce tronçon bénéficie de l'inscription d'une enveloppe de 61 M€ de crédits au nouveau CPER 2015-2020, prise en charge à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Bretagne.

Le projet a été déclaré d'utilité publique le 6 octobre 2015. Il est envisagé de le réaliser en trois phases successives, d'est en ouest. Les deux premières phases, à l'est et au centre, pourront être réalisées avec les financements inscrits au CPER 2015-2020.

La poursuite du projet pour un démarrage du chantier au plus tard fin 2018

Les études de détail, permettant de fixer toutes les caractéristiques du projet, en concertation avec les élus et les riverains, sont engagées depuis la fin de l'année 2015.

Lors du comité de ce lundi 20 juin, les membres du comité ont pris note du fait que le tracé de la voie est désormais finalisé. Ainsi, pour la première phase envisagée qui concerne la déviation de Plouguernevel (5 km), les emprises nécessaires sont stabilisées avec suffisamment de précision, pour permettre la tenue, en septembre/octobre 2016, d'une première enquête parcellaire ; celle-ci permettra à chaque propriétaire concerné de prendre connaissance des terrains dont l'Etat envisage l'acquisition.

L'État a également informé le comité de suivi de l'avancement des diverses autres démarches foncières : le bon avancement des négociations amiables pour ce qui concerne les acquisitions de

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

DREAL Bretagne : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

bâti, la délocalisation envisagée du garage et du centre de contrôle technique impactés par le projet, et la poursuite de la procédure d'aménagement foncier visant à prendre en compte les impacts du projet sur l'activité agricole, sous le pilotage du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Les démarches d'inventaires environnementaux complémentaires et de recherche de mesures compensatoires environnementales sont également en cours, pour permettre d'initier les procédures « loi sur l'eau » et « espèces protégées ».

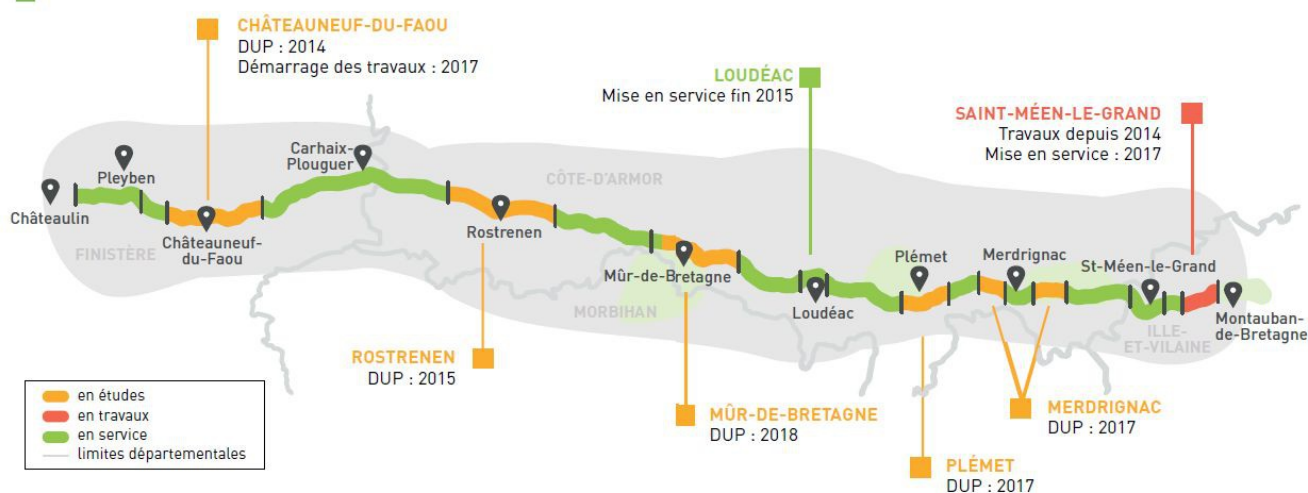
En conformité avec les orientations du Pacte d'avenir pour la Bretagne, l'objectif est de parvenir à un démarrage des travaux pour l'automne 2018, délai qui pourrait être avancé à fin 2017 concernant les travaux de la première phase (déviation de Plouguernevel).

Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN164 : un objectif stratégique pour l'État et la Région Bretagne

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petites villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne. Cela représente un effort financier sans précédent.

La RN 164 où en est-on ?



Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

DREAL Bretagne : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57